Trespoux - Rassiels N°5

Le Mag de votre commune

Trespoux-Rassiels

www.trespoux-rassiels.fr

le Mot du Maire

Bonjour à tous
Même si ce printemps pluvieux est venu contrarier nos activités extérieures, l'été arrive avec sa cohorte de fêtes, de marchés et de rendez-vous festifs qui sont autant de possibilités de rencontres et d'échanges. « L'été arrive et tout devient facile » tel que le dit la chanson summertime.
Alors je ne vais pas m'éterniser sur le sujet mais je suis trop désolé pour ne pas vous parler de ce qui fâche, ce que tout le monde déplore, ce qui donne des nausées, ce qui est incompréhensible et pourtant quotidien ce sont ces odieux dépôts d'objets divers sur les points de ramassage des ordures ou parfois même dans la nature. Malgré les rappels visuels apposés sur ces lieux, rien n'y fait. Incivilités me paraît être un bien faible qualificatif, j'y vois aussi une volonté de nuire. La gendarmerie qui a été sollicitée n'a jamais pu identifier les auteurs. Pour continuer sur le navrant il y a eu ce cambriolage de l'école. Ils sont venus voler les moyens éducatifs que nous mettons au service de nos enfants, j'en suis navré. L'école de la république devrait être dans l'esprit de tous intouchable, c'est un des socles de la société à qui on s'attaque.
Tout n'est pas triste et navrant pour autant. Notre commune, cette année sera marquée par l'aboutissement de plusieurs dossiers importants qui vont améliorer notre quotidien.
Pendant que se dessine la future voie verte se faufilant entre les bornes blanches des géomètres le long de la D27 ou entre les végétations qui commencent à céder la place à ce chemin, les travaux d'enfouissement des réseaux ont démarré avec un retard de plusieurs mois au Bournaguet et très bientôt, en ce début d'été, l'église du bourg va être entourée d'un échafaudage afin de refaire la toiture de cet édifice.
Après presque un an de fermeture le multi services est de nouveau ouvert. Céline et Jean Marie Gomes les nouveaux gérants se sont beaucoup investis pour que ce soit une réussite. Je veux le souligner : une collaboration très efficace s'est mise en place avec le conseil municipal. Le rôle de la municipalité s'arrête là maintenant c'est à vous habitants de Trespoux qu'il appartient de démontrer votre attachement à ce lieu en venant quotidiennement y faire quelques courses pour que cet équipement soit pérenne.
Pour finir cette introduction, nous avons initié un déplacement au Bois Tissandeau aux Herbiers en Vendée pour visiter un établissement qui accueille des personnes handicapées accompagnés et leurs parents vieillissant dans une structure entièrement adaptée. La particularité de ce lieu, c'est l'engagement pris par l'association gestionnaire que la personne en situation de handicap pourra occuper son studio jusqu'à la fin de sa vie après le décès de ses parents. Mme Bru habitante de Trespoux avait interpellé la commune en indiquant la volonté qu'elle avait d'offrir les espaces nécessaires à l'implantation d'un équipement de ce type qui saurait placer en premier les qualités humaines de réception des publics qui y seraient accueillis. Techniciens de la communauté de communes et du département, conseillers départementaux et régionaux, vice-présidente du grand cahors directeur local de l'association des paralysés de France Christelle Mazeyrie Conseillère municipale et moi-même avons été convaincus de la nécessité et du bien-fondé de ce projet. Il est inscrit dans nos intentions dans le cadre du PLUI en cours d'élaboration. Ce sera long et difficile mais aucun projet n'aboutit si on n'y croit pas au départ.
Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances

Pascal Lavaur
Maire de
Trespoux Rassiels

SOMMAIRE

- Budget Communal page 3
- Les travaux page 7
- ALAE page 8
- Multiservice page 9
- Action Sociale page 10
- Depots Sauvages page 11
- Programmation Evénementielle page 12

Mairie de Trespoux-Rassiels

3200 Route des vignes
46090 Trespoux-Rassiels
Midi Pyrénées

mairie.trespoux@wanadoo.fr
www.trespoux-rassiels.fr
Tel : 05 65 22 27 98
Fax: 05 65 22 17 95

Horaires d'Ouverture au public:
Lundi et Mardi:13h30 - 18h
Jeudi et Vendredi :14h00 - 17h

Ecole de trespoux

Maternelle et Primaire
(derrière la salle des fêtes)
Tel : 05 65 22 66 78

Bibliothèque

Mercredi de 13H30 à 16H
Vendredi de 17H à 18H30

Le Budget Communal

Le Budget Communal

Cette note brève et synthétique a pour objectif de vous présenter de façon la plus claire possible le budget de la commune où vous vivez.
Les chiffres évoqués dans les différents tableaux reflètent l'activité réelle. Ne sont pas reportées ce que l'on nomme les écritures d'ordre et ou patrimoniales qui ne sont pas des recettes ou des dépenses réelles.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).
Les principales dépenses et recettes réelles de la section sont :

	NATURE	MONTANT REALISE
DEPENSES	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 775,00 €
	012-CHARGES DE PERSONNEL	271 250,00 €
	014-ATTENUATION DE PRODUIT	61 900,00 €
	022-DEPENSES IMPREVUES	4 200,00 €
	65-AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	35 600,00 €
	66-CHARGES FINANCIERES	12 150,00 €
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €
	Exédent de fonctionnement dégagé	37 768,00 €
	TOTAL	**572 143,00 €**

	NATURE	MONTANT REALISE
RECETTES	013-ATTENUATION DE CHARGES	8 000,00 €
	70-PRODUITS DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	51 800,00 €
	73-IMPOTS ET TAXES	283 361,00 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	203 297,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 670,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	15,00 €
	TOTAL	**572 143,00 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 534 375.00 euros. Elles sont en diminution de 40000 euros par rapport à 2017. Cet écart est principalement dû à une variation importante des charges de personnel (départs à la retraite en particuliers)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations salles ou locaux? ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 577 876.00 euros.
Il existe trois principaux types de recettes pour une commune:

La fiscalité locale.
Les taux des impôts locaux fixés par le conseil pour 2018 sont:

Taxe d'Habitation :	12.65 %	12.00 en 2017
Taxe sur le Foncier Bâti :	24.80 %	24.65 en 2017
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	202.45 %	201.37 en 2017

La recette totale espérée des trois taxes représente 238 548 €uros soit 41.28 % des recettes de la commune.

Les dotations versées par l'Etat auxquelles se rajoutent les aides reversées par la région au titre des contrats aidés

L'ensemble des dotations de l'état et région s'élèvent à 203 297 €uros soit 35.18 % des recettes de la commune

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, droits de place location de salles) ou résultant des remboursements de salaires pour les périodes correspondant aux congés de maladie. Se rajoutent à ces recettes les loyers des immeubles.

Ces recettes s'élèvent à 85 470 €uros soit 14.79 % des recettes de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Il reste faible en 2018 et la commune doit absolument augmenter ce delta dans l'avenir en maintenant un contrôle de ses charges sur les postes où c'est réalisable (charges de personnel en particuliers et c'est entamé en 2018) et en créant de nouvelles recettes locatives (centre de soins) et en utilisant avec modération le levier fiscal (augmentation des taux cette année) et la commune a sur ce plan une marge de manœuvre relativement importante qui occasionne d'ailleurs un écrêtement de la dotation globale de fonctionnement dont on pourrait se passer.
Malgré ce contexte tendu, un développement non négligeable de l'urbanisme laisse entrevoir, une augmentation de l'assiette fiscale de manière assez sensible. Il est à noter aussi une possible contribution de la CA F(Caisse d'Allocations Familiales) pour la mise en place de l'ALAE (activité de loisir associée à l'école en fin 2018)

II. La section d'investissement

Généralités :
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Vue d'ensemble de la section d'investissement
Les principales dépenses et recettes de la section sont :

	NATURE	MONTANT REALISE
DEPENSES	Extension réseau enfouissement ligne	111 900,00 €
	Terrains	7 500,00 €
	Travaux église bourg	32 500,00 €
	Travaux centre de soins	53 756,25 €
	Etude Bornage voie verte début travaux	50 000,00 €
	Installations agencements divers et autres	20 248,00 €
	Matériel bureau informatique	4 500,00 €
	Annexe centre de soins	35 596,49 €
	Opérations d'ordre	20 000,00 €
	Reprise déficit antérieur	85 862,80 €
	Etude et recherche	5 600,00 €
	Emprunts (remboursement du capital)	60 235,00 €
	TOTAL	**487 698,54 €**

	NATURE	MONTANT REALISE
RECETTES	Dotations fonds et réserves FCTVA + TA	34 600,00 €
	Subventions départ région état CAGC	104 544,00 €
	Emprunts	83 735,00 €
	Dépôts et cautionnements	1 766,00 €
	Excédent de fonctionnement	85 862,80 €
	Virement section fonctionnement	177 190,74 €
	TOTAL	**487 698,54 €**

Le budget d'investissement de la commune regroupe :
-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
-en recettes: deux types de recettes coexistent :
Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...)
Ce budget reprend le déficit de 2017 de 85862.80 euros.

III. Commentaires

La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, est toujours trop limitée

La situation évolue favorablement en 2018. La commune a créé un poste de coordination scolaire dans le but de mettre en place un dispositif d'ALAE (Activité de Loisir Associée à l'Ecole) permettant d'espérer une contribution de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pouvant apporter une recette de l'ordre de 28000 euros environ en année pleine (13500 euros pour 2018 espérés mais non positionnés dans le budget par prudence). Ce nouvel agent prendra en charge la partie administrative attachée au groupe scolaire et la gestion du personnel déchargeant ainsi le secrétariat de mairie et en assumant le remplacement lors des congés d'été en particulier.

On retrouve aussi en 2018 des recettes de location du centre de soins nouvellement crée à hauteur de 14500 euros dans ce budget 2018.

Le fait marquant de ce budget cette année c'est le choix du conseil de revoir à la hausse les trois taxes en cette année 2018 et cela pour trois raisons :

- La commune était repérée comme possédant un potentiel fiscal non exploitée car le produit fiscal des communes du département de la même strate était d'environ 62 euros supérieur au chiffre de Trespoux. L'état pratiquait de ce fait un écrêtement de la Dotation globale de fonctionnement qui a provoqué une diminution de cette dotation pendant les deux dernières années d'environ 1800 euros par an, en plus des baisses que toutes les communes ont connu précédemment. Il était donc important de sortir de cette spirale et à l'heure où j'écris ces quelques lignes le montant de la dotation globale de fonctionnement 2018 est connu et se maintient pratiquement à son niveau 2017.
- Durant trois années consécutives les bases servant au calcul des impôts locaux ont été revues à la baisse ce qui a provoqué un écart négatif entre les recettes fiscales prévues par la commune et les recettes réelles constatées.
- En 2018, 80% de la population va être exonérée de 30 % de la taxe d'habitation, ce qui entrainera une baisse de la pression fiscale pour cette population malgré l'augmentation des taux qui a été votée par le conseil municipal de Trespoux.

Ce n'est jamais simple de demander une contribution supplémentaire aux habitants, 9 conseillers ont voté pour 3 ont voté contre. Cette décision a permis d'envoyer un signal à l'état, le premier constat concernant la dotation globale de fonctionnement est positif. Attendons encore quelques semaines pour vérifier ce qu'il en sera concernant les valeurs locatives.

Il faut aussi s'attendre à une profonde réforme de la fiscalité locale. C'est une annonce du président Macron. Il est fort probable qu'une commune comme Trespoux qui bénéficie de bases très faibles voit celles-ci évoluer par le haut. D'ici 2020 de profonds changements vont s'opérer et la décision de cette année anticipe aussi les tendances de ce futur très proche.

Les Travaux

Enfouissement des réseaux :

Depuis la mi-mai les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté au Bournaguet, ce chantier réalisé par la société Bouygues dont le maitre d'ouvrage est la FDEL (Fédération Départementale d'Electricité du Lot) se déroulera sur plusieurs semaines jusqu'à cet automne. En parallèle du chantier d'enfouissement des réseaux des travaux de rénovation des canalisations d'eaux réalisés par le Syndicat du Quercy Blanc sont en cours. La défense incendie sera renforcée à cette occasion.

Pendant la durée de ces travaux la circulation dans le Bournaguet sera ponctuellement difficile, des feux de signalisation seront mis en place si nécessaire.
Une fois les travaux terminés au Bournaguet ce sera le tour du bourg de Trespoux. Ces travaux permettront aussi de mettre en lumière les églises du Bourg et Bournaguet et de refaire en totalité l'éclairage public.

Le projet de chemin alternatif à la route départementale se poursuit. Une présentation du tracé et aménagements a eu lieu auprès des propriétaires concernés lors d'une réunion donnée le 04 décembre dernier. Suite à l'adhésion de tous au projet, le bornage des emprises nécessaires s'est engagé et certaines portions de chemin qui étaient totalement fermées par la végétation ont ainsi été réouvertes. Le montage de cette opération reste en cours (demandes de subventions, choix des finitions d'aménagement, positionnement d'une halte…). Notre projet a été retenu dans le cadre de la démarche participative « Corribior 46 » menée par l'association Arbres, Haies, Paysages 46 et la fédération de la chasse. Dans ce cadre, un conseil et une aide à la plantation de haies nous est apportée et des chantiers participatifs de plantation pourront être proposés en fin d'année.

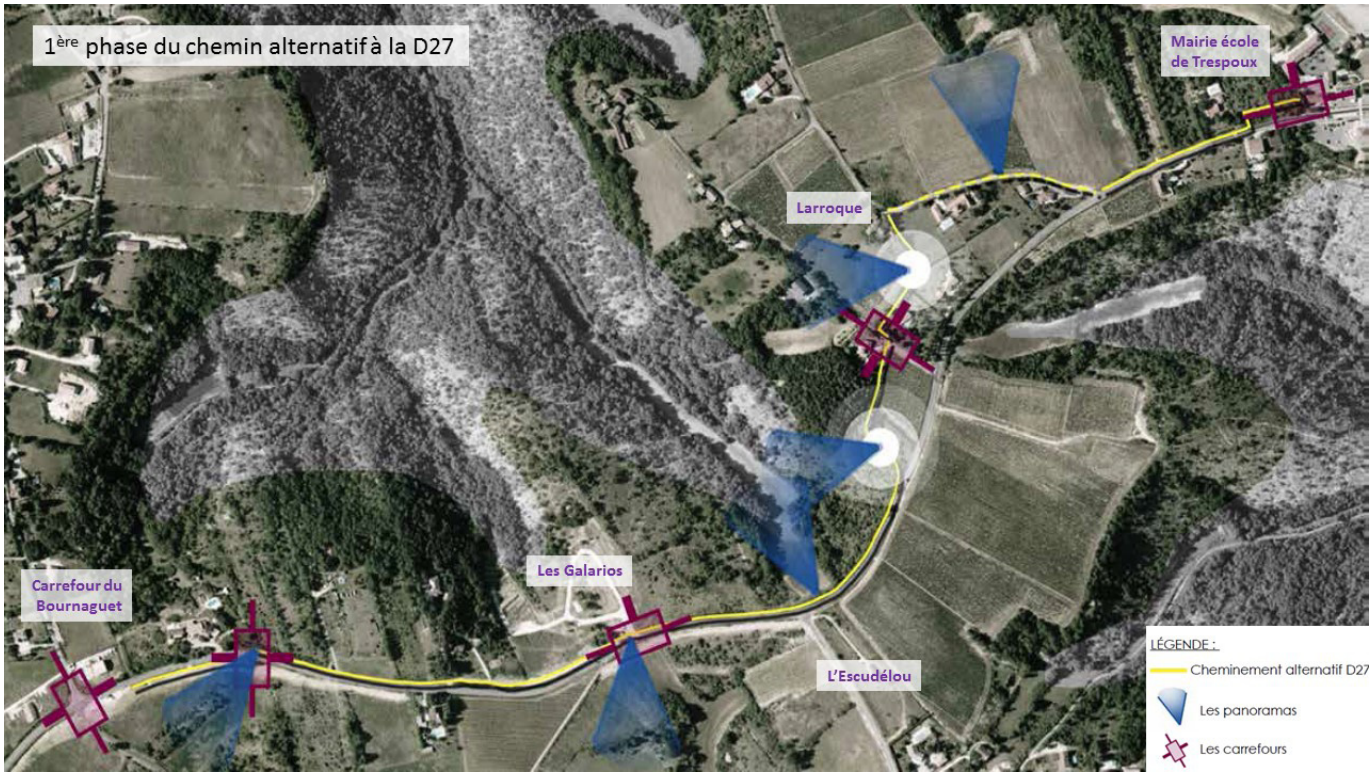

L'ALAE

En Septembre 2018, les enfants de l'école et les familles vont bénéficier d'un nouveau service au niveau de la structure scolaire. Un ALAE va être mis en place (Activité de Loisirs associée à l'Ecole).
L'objectif en fait d'une telle structure c'est d'améliorer encore l'accueil des enfants dans tous les moments périscolaires c'est-à-dire tous les temps qui se situent en dehors des temps de classe. Cela représente plus de 6 heures par jour pour certains enfants. Il s'agit d'offrir des lieux ou des activités adaptés au moment et à l'enfant en l'aidant aussi à être le plus réceptif au moment où il rentre en classe. C'est un nouveau pas que nous franchissons dans la politique éducative. Anne Francone nouvellement recrutée se voit investie de ce projet qui demande une préparation importante. Deux partenaires essentiels nous accompagnent dans cette demarche, la CAF d'une part qui apportera une contribution financière et la DDCSP qui fournit le cadre et accompagne la mise en place par un soutien à la fois technique et financier.
La contribution de la CAF était soumise à la perception d'une participation financière des parents. Le conseil municipal a donc décidé de fixer la tarification de l'ALAE à un niveau relativement faible et d'accompagner cette décision par la mise en place d'une tarification sociale tenant compte du quotient familial à la fois pour l'ALAE et la restauration scolaire pour ne pas impacter les familles à faibles revenus.

Tableau de la tarification de l'ALAE et le la restauration scolaire.

	TARIF ALAE/MOIS			RESTAURATION
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	PRIX DU REPAS
- de 600	5.33	8	9.60	3,75
De 600 à 1000	7.09	10.64	12.76	3,88
+ de 1000	8.86	13.30	15.96	4,00

Multiservices

Moins d'un an après sa fermeture un peu précipitée les grilles du multiservices de Trespoux Rassiels sont de nouveau ouvertes.
Après avoir rencontré Plusieurs candidats potentiels dont les projets ne se sont pas concrétisés la municipalité a fait confiance à un jeune couple Céline et Jean Marie Gomes.
 De gros travaux de réagencement ont été réalisés avec un investissement conséquent du couple notamment dans une cuisine et une participation de la municipalité afin de favoriser la réouverture du multi.

Céline GOMES était gérante d'une crêperie à Tournon D'agenais et Jean-Marie était maçon, ils ont trois enfants.

Leur projet est de faire vivre au cœur du village ce multiple rural en proposant en plus de l'épicerie des services tels que bar, dépôts de pain ou de gaz, et une restauration le midi qui semble bien appréciée par les Trespouziens, les clients de passage et les entreprises. Les démarches pour le point poste un point presse et le bureau de tabac devraient aboutir d'ici quelques semaines.

Les horaires d'ouverture seront de 7h30 à 19h30 tous les jours sauf le dimanche où les horaires seront de 8h à 12h30. Il y aura une fermeture hebdomadaire le lundi. L'enseigne Proxi a été reprise et améliorée.

Jean-Marie et Céline sont secondés par Eva la serveuse qui travaillait à la crêperie depuis huit ans et du cuisinier Brandon le mardi et mercredi.
Des plats du jour seront proposés quotidiennement.

À nous de leur réserver le meilleur accueil et de faire que ce service fonctionne pour pouvoir le maintenir.

Action Sociale

CLUB DU MERCREDI

« Tous les mercredis après-midi les administrés de la commune qui sont à la retraite ou qui ont 60 ans et plus, peuvent se retrouver pour échanger et participer à différentes activités : Jeux de sociétés, belote, initiation à l'informatique, généalogie, promenades, etc.
Cette journée se clôture généralement par un moment de convivialité autour d'un bon goûter. »

Une Commission Communale d'Actions Sociales (Ccas) existe sur la commune et peut vous accompagner dans vos démarches.
Vous souhaitez rencontrer l'Elue Déléguée à l'actions sociales, contactez la mairie au 05 65 22 27 98 ou par email : mairie.trespoux@wanadoo.fr.

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI – LA PERSONNE HANDICAPEE

Bénéficier d'une aide à domicile
Pour aider les personnes handicapées dans leur vie de tous les jours, le Département prend en charge des surcoûts de toute nature liés au handicap.

Tout savoir sur la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
La prestation de compensation du handicap permet le maintien à domicile en finançant :

- l'intervention de services d'aide à domicile,
- l'aménagement du logement (ou frais de déménagement dans un logement adapté)….
- l'adaptation du véhicule ou surcoûts liés aux frais de transports ;
- des aides spécifiques ou exceptionnelles ;
- des aides animalières.

Qui est concerné ?
Enfants ou adultes âgées de moins de 60 ans (ou de moins de 75 ans dès lors que les critères de handicap étaient remplis avant 60 ans), dont le handicap génère de façon définitive ou pour une durée prévisible d'au moins un an :

- soit une difficulté absolue pour réaliser au moins une activité essentielle de la quotidienne ;
- soit une difficulté grave pour réaliser au moins deux activités essentielles de la vie quotidienne.

Le montant de la PCH est calculé :

- en fonction des barèmes fixés au niveau national ;
- en fonction des ressources du bénéficiaire et des prestations reçues d'un autre organisme ayant la même objectif de compensation du handicap ;
- et dans la limite des frais de compensation supportés par la personne.

Comment faire la demande ?

Porter les pièces suivantes :
- dossier-type complété (notice explicative);
- certificat médical de moins de 3 mois;
- handicap psychique – questionnaires complémentaires
- photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal ;
- dernier avis d'imposition ;
- copie d'un justificatif de domicile (pour les adultes) ;
- attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant).

La demande de versement doit être accompagnée des pièces suivantes :
- déclaration des coordonnées de l'aidant pour l'aide humaine ;
- factures des frais engagés pour les aides techniques, l'aménagement du logement ou autres éléments payés ponctuellement.

Où se renseigner ?
Maison des personnes handicapées
304, rue Victor Hugo 46000 CAHORS
Tél. 05 65 53 51 40 - contact@mdph46.fr

Dépots sauvages

Jeter ou abandonner vos déchets dans l'espace public fait l'objet d'une amende pénale. Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur l'espace public en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
À savoir : Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Programmation événementielle

Juin

Samedi 30 juin à 21H00 sous la HALLE
CONCERT DE L'ORCHESTRE DEPARTEMENTAL D'HARMONIE DU LOT

La Fédération des sociétés musicales et artistiques du Lot regroupe chaque année des musiciens de tout le département pour un stage de musique qui se déroule aux vacances de printemps.
L'orchestre départemental, qui est l'émanation de ce travail, rassemble des musiciens amateurs de tout le Département qui trouvent un plaisir toujours renouvelé à se rencontrer et à le faire partager à son public enthousiaste, depuis plus de 30 ans!L'orchestre est formé de toutes sortes d'instruments à vent : flûtes traversières, clarinettes, saxophones, trompettes, trombones, cors et de percussions (batterie, timbales, xylophone...)
L'orchestre interprète chaque année un programme avec des œuvres célèbres.
Du classique, des musiques de films, de la musique sud-américaine, de la chanson française, il y en a pour tous les goûts...

Participation libre

Juillet

Samedi 14 juillet marché gourmand
A partir de 19H30 marché gourmand sous la halle de Trespoux Rassiels suivi d'un bal avec l'orchestre Franck Orly
Organisé par les associations du comité des fêtes du Bournaguet et Cahors cyclisme avec l'aide de la municipalité

MARCHÉ GOURMAND
TOUT POUR SE RÉGALER

Dimanche 22 juillet concours de pétanque en doublette « challenge du souvenir » organisé par l'association de pétanque de Trespoux

Aout

Dimanche 05 aout concert Xavier Renard à Rassiels

Auteur, compositeur, médaillé de la Sacem, Xavier RENARD présente un spectacle de chansons françaises s'adressant à un public familial. Ses chansons à caractère humaniste invitent au voyage et accordent la part belle aux guitares. Tantôt folk, pop ou blues les textes poétiques de cet artiste qui est également peintre portent un regard soucieux sur le monde mais jamais pessimiste. Il est accompagné sur scène par une équipe de solides musiciens qui habillent les chansons avec beaucoup de sensibilité.
Xavier RENARD et son équipe présente aujourd'hui sur scène les chansons extraites du dernier album tout en revisitant des titres plus anciens.
Site officiel : www.xavier-renard.com
www.facebook.com/XavierRenardArtiste

Participation libre

Mercredi 22 aout marché gourmand
A partir de 19H30 sous la halle de Trespoux Rassiels

Organisé par le comité des fêtes de Trespoux avec l'aide de la municipalité

Samedi 22 septembre repas de + 60ans et retraités
Cette année le repas à destination des administrés de la commune à la retraite ou ayant 60 ans et plus se tiendra le 22 septembre 2018, Salle des Fêtes, participation par personne 10€ (réservé uniquement aux habitants de Trespoux Rassiels).
Un courrier avec un coupon réponse, sera déposé dans les boites aux lettres.

Dimanche 30 septembre championnat des clubs de pétanque organisé par l'association de pétanque de Trespoux